



HAL
open science

De l'usage de jetons à motifs érotiques : les spintriae romaines

Marie-Adeline Le Guennec

► **To cite this version:**

Marie-Adeline Le Guennec. De l'usage de jetons à motifs érotiques : les spintriae romaines. Bulletin de la Société Française de Numismatique, 2017, Sensualité et sexualité en numismatique, 72 (10). halshs-01917541

HAL Id: halshs-01917541

<https://shs.hal.science/halshs-01917541>

Submitted on 26 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sensualité et sexualité en numismatique



Journée d'études de la SFN organisée par
MM. Jérôme JAMBU et Thibault CARDON

Couverture

Aureus de Julia Domna, Rome, 193-196, *RIC* 536.

Vente Numismatica Ars Classica, 98, 12 décembre 2016, lot 1255.

7,26 g, 20 mm.

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 389 **Thibault CARDON, Jérôme JAMBU**
Avant-propos
- 389 **François DE CALLATAÏ**
Introduction : pour une lecture déssexualisée du matériel numismatique et une étude genrée des trouvailles
- 395 **Franck WOJAN**
"Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe".
Sexe et monnaie en Grèce ancienne
- 400 **Julia GENECHESI, Stéphane MARTIN, Sylvia NIETO-PELLETIER**
Pour une approche genrée des monnayages celtiques :
iconographie et usages de la monnaie au second âge du Fer
- 407 **Dominique HOLLARD**
La violente nudité de la déesse celtique des combats
- 411 **Vincent DROST**
La nudité dans le monnayage impérial romain
- 421 **Marie-Adeline LE GUENNEC**
De l'usage de jetons à motifs érotiques : les *spintriae* romaines
- 427 **Vincent GENEVIÈVE**
Viril ou insultant ? À propos d'un *graffito* unique sur un léopard d'or d'Edouard III
conservé au musée de Périgueux
- 430 **Thibault CARDON**
« Le cœur humain recèle des bas-fonds qu'il ne faut pas trop sonder en détail » :
les méreaux médiévaux à l'iconographie sexuelle
- 437 **Jérôme JAMBU**
Sensuelles, les monnaies modernes ?
- 446 **Christian CHARLET**
Les *luigini* « à la Mademoyselle »
- 455 **Patrice BAUBEAU**
Fausse monnaie de la débauche et or du mariage à Nice à la fin du XIX^e siècle

SOCIÉTÉ

- 462 Compte rendu de la séance du 02 décembre 2017

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 03 FÉVRIER 2018 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

SAMEDI 03 MARS 2018 - 14h00 - Salle Walter Benjamin - INHA (Assemblée Générale)

Marie-Adeline LE GUENNEC*

De l'usage de jetons à motifs érotiques : les *spintria* romaines

Dans la bibliographie contemporaine¹, on désigne communément comme *spintria* un ensemble de jetons monétiformes romains d'époque impériale (figure 1). Ces jetons, de petite taille (entre 20 et 24 mm de diamètre en moyenne), sont frappés sur orichalque² ; quelques cas en bronze présentent un diamètre plus réduit, de 16 à 19 mm³. L'unité de la série est iconographique autant que formelle, puisque les jetons assignés à la catégorie des *spintria* se caractérisent par les scènes érotiques hétérosexuelles et, peut-être, homosexuelles figurées à l'avert ; au revers, ces jetons portaient des chiffres romains se répartissant de I à XVI⁴ et/ou les légendes A ou AVG, entourés d'une couronne de laurier que l'on identifiera à celle du triomphe. La logique iconographique qui prévaut à la constitution de la série explique qu'on en rapproche parfois des tessères de plomb à motifs érotiques (en particulier des phallus), qui se distinguent toutefois des scènes figurées sur les *spintria* *stricto sensu*, de même que différent leurs revers respectifs⁵. La plupart des *spintria* connues ont été mises au jour en Italie ; quelques trouvailles provinciales sont également attestées⁶. Dans tous les cas, toutefois, le contexte exact de la découverte fait le plus souvent défaut⁷.



Figure 1 - *Spintria*, orichalque, I^{er} siècle apr. J.-C.,
BM R.4473. Diam. 24 mm, CAMPANA 2009 série n° 5 (© Trustees of the British Museum).

L'étude des *spintria* la plus complète à ce jour est celle d'A. Campana (2009), qui a porté sur 322 exemplaires, représentant, selon l'auteur, les 2/3 du corpus complet. Le numismate italien dégage quinze types iconographiques à l'avert, susceptibles de déclinaisons par sous-types ; il isole un seizième ensemble, d'authenticité plus douteuse, figurant des individus représentés dans des actes ou des positions érotiques.

* Membre de l'École française de Rome. Courriel : leguennec.marieadeline@gmail.com

1. Les études de référence sur les *spintria* romaines, assorties de catalogues typologiques, sont à ce jour BUTTREY 1973 ; SIMONETTA, RIVA 1981 ; MARTINI 1997 ; JACOBELLI 2000 ; CAMPANA 2009. On signalera également l'article de D. Martínez Chico à paraître dans *Athenaeum*, 2018/2 ; je remercie l'auteur de me l'avoir communiqué.
2. On trouvera dans MARTINI 1997, p. 7-10 une analyses métallographique de lots de *spintria* issus des collections publiques milanaises.
3. BUTTREY 1973, p. 52.
4. Les exemplaires portant des numéros plus élevés, jusqu'à XXV, seraient des faux d'époque moderne.
5. ROSTOVITZEFF 1905, p. 57-58.
6. Bretagne, Aquitaine, Narbonnaise, limes de Germanie, Dalmatie, etc.
7. Cf. CAMPANA 2009, p. 49-50, avec références complémentaires et détails sur les contextes connus.

Les revers sont plus variés encore. Ainsi la série n° 11 d'A. Campana comprend-elle, pour quatre sous-types iconographiques, 18 revers distincts ; seule la série n° 3 ne connaît qu'un revers unique, VIII. Les mêmes revers peuvent être partagés par des avers distincts : domine toutefois au sein du corpus de référence le revers II, attesté pour près de 12 % des jetons étudiés.

La désignation de ces jetons par le terme *spintriae* est une invention des modernes, attestée au moins dès 1664 chez E. Spanheim (p. 285-288), qui laisse entendre qu'à son époque ce substantif qualifiait déjà de longue date ces objets d'un genre particulier. Le terme *spintria*, probablement forgé sur le grec σφιγκτήρ, n'est pourtant employé dans la littérature latine qu'au sujet d'êtres humains, hommes ou femmes, dont il s'agit de blâmer les pratiques sexuelles. Dans l'occurrence la plus ancienne conservée, un fragment du *Satiricon* de Pétrone (113), le terme désigne une prostituée, comme le suggère le rapprochement opéré avec *scortum*⁸. Selon Tacite (*ann.*, 6, 1, 2), le terme de *spintria*, tout comme celui de *sellarium*, serait apparu durant le séjour de Tibère à Capri (27-37 apr. J.-C.) pour désigner des jeunes hommes s'adonnant sous les yeux de l'empereur à la *multiplex patientia*, c'est-à-dire à des relations sexuelles répétées ou échangistes : la référence à la *patientia* infléchit le propos dans le sens de l'homosexualité passive, particulièrement méprisée dans le contexte culturel romain. Cette interprétation est confirmée par une troisième occurrence (Suet., *Tib.*, 43, 1), où la *patientia multiplex* est décrite avec force détails. Les *spintriae* seraient dès lors des individus spécialisés dans certaines pratiques homo- ou hétérosexuelles, sans doute dans le cadre d'activités de prostitution. Que les *spintriae* aient constitué un groupe défini expliquerait que Caligula puisse les chasser de Rome au début de son règne⁹.

C'est selon toute probabilité le souvenir de ces passages qui a valu leur nom de *spintriae* à nos jetons figurant des scènes hétérosexuelles ou homosexuelles variées, ainsi que la datation tibérienne qui leur est le plus souvent attribuée dans la bibliographie secondaire. E. Spanheim (1664, p. 286-287) excluait pourtant déjà de lier la frappe des *spintriae* aux turpitudes tibériennes, sinon pour indiquer que leurs motifs auraient pu être empruntés aux tableaux et manuels érotiques dont l'empereur était friand et qui, toujours selon Suétone (*Tib.*, 43, 2), abondaient dans son *secessus* de Capri. L'ancrage chronologique se justifie en revanche davantage. Th.V. Buttrey (1973, p. 54-55) a en effet pu mettre en rapport les *spintriae* avec une autre série de jetons portant eux aussi au revers une couronne et des chiffres romains (de I à XIX) ou la légende AVG : or ces jetons figurent à l'avert les bustes d'empereurs et de membres de la famille impériale, essentiellement Auguste, Livie et Tibère (figure 2), dont les



Figure 2 - Jeton avec buste de Tibère à l'avert, orichalque, I^{er} siècle apr. J.-C.
BM R.4450. Diam. 22 mm (© Trustees of the British Museum).

8. On retrouve l'association entre *spintria* et *scortum* dans Suet., *Vit.*, 3, 5, cette fois au sujet d'un homme.
9. Suet., *Cal.*, 16 ; voir LENTANO 2010.

traits indiquent une émission entre 22 et 37 apr. J.-C. Selon l'historien britannique, les jetons érotiques relèveraient du même atelier et de la même période de production que cette seconde série : des liaisons de coins au revers sont d'ailleurs attestées.

Une seconde hypothèse de datation a pu être avancée sur la base d'un passage de Martial, qui évoque les dons de *lasciua nomismata* faits à la foule romaine à l'occasion de fêtes en l'honneur de Domitien, au début des années 90 apr. J.-C. (Mart., 8, 78, 9). L'expression *lasciua nomismata* a pu être interprétée comme une périphrase pour les *spintriae*, où l'adjectif *lasciuus*, -a, -um renverrait aux motifs érotiques des *spintriae* et/ou à leur usage supposé dans le cadre d'activités de prostitution¹⁰. Toutefois, la sémantique de cet adjectif est bien plus large en latin que celle de ses dérivés modernes : loin de se cantonner au champ sexuel, il peut être en effet associé à toutes sortes de phénomènes suscitant plaisir et délassement (SCHMIEDER 2008). Que ces *nomismata* aient été des jetons à échanger contre des cadeaux semble certain, en particulier par rapprochement avec Suet., *Ner.*, 11, qui évoque ce type de distributions évergétiques sous le règne de Néron¹¹. En revanche, rien ne semble impliquer qu'il s'agisse de jetons érotiques, ni d'ailleurs, qu'il faille en attribuer la création au dernier des Flaviens.

Une découverte archéologique récente est du reste venue confirmer la datation haute. Dans une tombe de la nécropole Est de *Mutina* (Modène), en bordure de la *uia Aemilia*, a été trouvé en 2001 un jeton du type « *spintria* » (BENASSI *et al.* 2003), figurant à l'avant une scène de fellation (série n° 14 de CAMPANA 2009), et au revers le chiffre V entouré de la couronne de laurier. Or parmi l'assemblage auquel appartient ce jeton, les monnaies, au nombre de quatre, sont datables de la première moitié du 1^{er} siècle apr. J.-C. : la plus récente est un as de Claude, émis à partir de 42-43 apr. J.-C. En accord avec le reste du matériel, on peut raisonnablement assigner la déposition à la période claudio-néronienne. L'exemplaire de *Mutina* n'appartient pas au même groupe que les jetons qui ont retenu notre attention jusqu'ici : il s'agit plutôt d'une copie commerciale de bonne qualité, en cuivre coulé recouvert d'une feuille d'or, ce qui tend à indiquer que ces objets étaient déjà suffisamment répandus dans les années 50-60 apr. J.-C. pour pouvoir être reproduits par des privés. La datation flavienne s'en trouve dès lors définitivement exclue.

L'identification des fonctions des *spintriae* a retenu de longue date l'attention des historiens, et si le débat apparaît aujourd'hui faire l'objet d'un consensus, c'est davantage par défaut que fort d'une démonstration qui emporterait unanimement la conviction. Le fait qu'avant et revers diffèrent dans les mêmes proportions ne permet pas de distinguer la face de référence dans la conception et l'utilisation de ces objets, ouvrant d'autant le champ interprétatif. Trois hypothèses dominent : celle de « tickets » de spectacle, de contremarques de prostitution ou de jetons de jeu.

La première de ces interprétations, qui voit dans ces jetons des billets d'entrée ou, du fait des nombres portés au revers, de placement dans les édifices de spectacle, reste cantonnée aux études anciennes¹² et apparaît très hasardeuse. E. Letellier-Taillefer (2015, p. 778-788) a montré que les quelques exemples conservés de billets

10. Ainsi NADROWSKI 1906 ; à date récente, SIMONETTA, RIVA 1981.

11. SIMONETTA, RIVA 1981, p. 23-24.

12. SPANHEIM 1664 ; ECKHEL 1798, p. 315 ; COHEN 1892, p. 245-273.

de placement au spectacle, d'une authenticité douteuse, diffèrent des *spintriae* dans leur formulation. Imaginer que les *spintriae* soient des billets d'entrée n'est en revanche pas complètement exclu au regard des sources textuelles évoquant des distributions de places de spectacle¹³. On ne s'expliquerait toutefois pas le sens des chiffres portés au revers. Ceux-ci ne sauraient indiquer les couloirs d'accès à emprunter – qui pouvaient être numérotés, comme le montre l'exemple du Colisée – les rangs où s'asseoir ni *a fortiori* les places à occuper, puisque dans les édifices de spectacles romains le nombre de couloirs, rangs et, naturellement, places, pouvait excéder largement seize, chiffre le plus élevé mentionné par les *spintriae* authentiques. Quant à supposer qu'il s'agisse d'une valeur en as correspondant aux droits d'entrée à acquitter, on s'expliquerait mal que celle-ci ait pu monter jusqu'au montant élevé d'un denier pour les jetons portant XVI, même s'il est vrai que nous ne connaissons pas les prix des places de spectacles romains (BARONI 2016).

L'hypothèse des jetons de lupanar a été introduite par M. I. Rostovtzeff (1905) au sujet des tessères de plomb érotiques dont dériveraient, selon l'historien, les *spintriae* ; elle a ensuite été développée par B. Simonetta et R. Riva (1981). Cette interprétation, qui lie le choix des motifs à l'usage de ces jetons dans le cadre d'activités de prostitution, repose sur un passage de la *Vie de Tibère*, selon lequel l'empereur aurait interdit d'introduire des monnaies à son effigie dans les *lupanaria* (Suet., *Tib.*, 58, 3). Cette décision aurait dès lors nécessité l'utilisation de contremarques pour régler les prestations des prostituées, parmi lesquelles les *spintriae*. Les chiffres portés au revers correspondraient à leur valeur en as, expliquant dans le même temps la présence, sur certains de ces jetons, de la lettre A¹⁴. Selon M. I. Rostovtzeff, à partir du règne de Caligula, ces contremarques auraient été utilisées par les proxénètes et les prostituées pour s'acquitter du *uctigal* auquel ils étaient assujettis (Suet., *Cal.*, 40, 2)¹⁵. B. Simonetta et R. Riva (1981, p. 26-29) précisent la chronologie dans le sens d'une diffusion en trois temps, avec l'introduction des tessères de plomb érotiques sous Tibère puis la création des *spintriae* sous Vespasien, toujours dans un but fiscal, ce qui expliquerait leur émission par les ateliers monétaires impériaux. Le règne de Domitien correspondrait à l'apogée des *spintriae*, désormais distribuées à la plèbe dans le cadre de fêtes publiques, en particulier durant les *Augustalia*, ce qu'indiquerait la légende AVG portée par certaines d'entre elles. De nombreux arguments parlent toutefois contre cette hypothèse. Certes, les valeurs indiquées au revers des jetons coïncident avec les prix des prestations sexuelles tarifées attestées par les inscriptions pompéiennes (GUZZO, SCARANO USSANI 2009, p. 121) : domine dans les deux cas la valeur II, qui correspondrait à un montant de deux as. De même, les scènes figurées sur les jetons se rapprochent de celles qui décorent les portes des cellules du «Lupanar» de Pompéi (VII 12, 18-20). Toutefois, aucune découverte de *spintria* dans un contexte archéologique lié au commerce du sexe n'est attestée. Ensuite, l'argument iconographique apparaît faible, dans la mesure où, comme l'a montré L. Jacobelli (2000), les scènes érotiques

13. Ainsi Cic., *Mur.*, 73.

14. GNECCHI 1907. R. Nadrowski (1906, p. 297) propose de développer non A(sses) mais A(mor) et ne retient comme authentiques que les exemplaires portant cette indication : les chiffres montreraient les positions à adopter.

15. Cf. MCGINN 1998, p. 249-268.

figurées connaissent des parallèles dans les contextes les plus variés, en particulier au sein de l'iconographie domestique italienne et provinciale : leur lien avec la prostitution est bien moins direct qu'il n'y paraît de prime abord. Enfin, le dossier textuel n'emporte guère la conviction : le passage de la *Vie de Tibère* relève de l'invective¹⁶ et, pris au pied de la lettre, interdirait à quiconque d'utiliser des toilettes publiques sauf à supposer l'existence de « jetons de latrines », inconnus jusqu'ici ; le lien à l'impôt de Caligula est de l'ordre de la pure spéculation ; quant à l'introduction d'une nouvelle taxe sur la prostitution sous Vespasien, elle n'est établie par aucune source, dans le même temps que la chronologie de B. Simonetta et R. Riva doit être rejetée.

C'est finalement la dernière interprétation, qui voit dans ces jetons des *tesserae lusoriae* utilisées soit dans le déroulement du jeu proprement dit, soit pour marquer les points, qui apparaît la moins suspecte des trois. Cette hypothèse, originellement avancée par R. Mowat (1898), permet de replacer les *spintriae* dans un ensemble plus large de jetons à revers numéral qui en partagent les caractéristiques formelles mais qui portent d'autres motifs à l'avant, parmi lesquels les portraits impériaux évoqués *supra*. L'iconographie érotique n'est d'ailleurs pas sans évoquer le fait que les Romains désignaient un coup de dés ou d'osselets favorable, le *Venerium*, par une référence à la déesse de l'amour. Le recours à des jetons de séries distinctes aurait permis de distinguer les joueurs (BENASSI *et al.* 2003, p. 261). En conservant l'idée d'une émission par les ateliers monétaires impériaux, on pourrait alors imaginer que ces jetons étaient distribués lors de fêtes publiques, peut-être les cérémonies de triomphe impérial, ce dont témoignerait la couronne de laurier (CAMPANA 2009, p. 55) : cette suggestion expliquerait leur présence dans des contextes provinciaux, en lien avec la circulation des légions. Cette hypothèse semble corroborée par la découverte de différents accessoires de jeu dans la tombe de *Mutina* où a été mise au jour une copie artisanale de *spintria* (BENASSI *et al.* 2003, p. 256). S'il s'agissait de jetons destinés à pratiquer un jeu précis, on n'en a toutefois conservé de manière assurée ni le nom, ni les règles¹⁷.

Ces trois hypothèses n'épuisent pas les interprétations auxquelles ont pu donner naissance ces mystérieux jetons, dont la durée de vie apparaît cantonnée à la première moitié du 1^{er} siècle apr. J.-C. Au-delà des incertitudes de détail, il est presque assuré que le choix de motifs érotiques n'était pas lié à leur fonction. S'il s'agissait effectivement de *tesserae lusoriae*, tout au plus pourrait-on expliquer ce choix par la manière dont les Romains associaient jeu et sexualité dans la combinaison du *Venerium*. La référence iconographique à la sexualité perd du reste toute spécificité à partir du moment où l'on cesse d'isoler cette série sous le titre, artificiel et moderne, de *spintriae*, pour rapprocher ces jetons d'autres objets similaires, aux motifs bien plus innocents au regard du chercheur contemporain.

16. On retrouve chez Dion Cassius (*épit.*, 78, 16, 5) une mention similaire au sujet de Caracalla, dans une description acerbe des méfaits de l'empereur.

17. Peut-être peut-on penser au jeu décrit par Ovide (*ars*, 363-366), qui rappelle les règles du jaquet.

Bibliographie

- BARONI 2016 : A.-Fl. BARONI, *Divo Pertinaci... ex redivibus locorum amp(h)itheatri*. À propos d'une inscription de Circa (ILAlg, II, 1, 560), *MÉFRA*, 128 (1), 2016, p. 249-265.
- BENASSI et al. 2003 : Fr. BENASSI, N. GIORDANI, C. POGGI, Una tessera numerale con scena erotica da un contesto funerario di Mutina, *NAC*, 32, 2003, p. 249-273.
- BUTTREY 1973 : Th. V. BUTTREY, The *Spintriae* as a Historical Source, *NC*, 13, 1973, p. 52-63.
- CAMPANA 2009 : A. CAMPANA, Le spintriae: tessere romane con raffigurazioni erotiche, dans *La donna romana: immagini e vita quotidiana*, AA. VV. (éd.), (Nummus et Historia, 16/ Historia, 20), Cassino, 2009 p. 43-96.
- COHEN 1892 : H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain. 8 : communément appelées médailles impériales*, Paris, Londres, 1892.
- ECKHEL 1798 : J. H. ECKHEL, *Doctrina numerum veterum conscripta a Josepho Eckhel thesauro Caesaro numerum, gemmarum veterum, et rei antiquariae in universitate Vindobonensi docendae praefecto. Pars II. de moneta Romanorum. Volumen VIII, (Doctrina numerum veterum, 8)*, Vienne, 1798.
- GNECCHI 1907 : Fr. GNECCHI, I numeri I-XVI nelle tessere di bronzo, *RIN*, 20, 1907, p. 515-516.
- GUZZO, SCARANO USSANI 2009 : P. G. GUZZO, V. SCARANO USSANI, Ex corpore lucrum facere: la prostituzione nell'antica Pompei, (Studi della Soprintendenza archeologica di Pompei, 27), Rome, 2009.
- JACOBELLI 2000 : L. JACOBELLI, *Spintriae* e ritratti giulio-claudii: significato e funzione delle tessere bronzee numerali imperiali. 1. *Spintriae* e scene diverse. L'impianto iconografico, *Iconografica*, 4, 2000, p. 140.
- LENTANO 2010 : M. LENTANO, Sbatti il mostro in fondo al mare: Caligola e le *spintriae* di Tiberio, *I quaderni del Ramo d'Oro on-line*, 3, 2010, p. 292-319.
- LETELLIER-TAILLEFER 2015 : E. LETELLIER-TAILLEFER, *Le théâtre dans la ville : recherches sur l'insertion urbaine des théâtres romains*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université, 2015.
- MARTÍNEZ CHICO, 2018 : D. MARTÍNEZ CHICO, Sexo y erotismo en las llamadas « *spintriae* », las supuestas y problemáticas *tesserae* de lupanar de la Antigua Roma, *Athenaeum*, 106 (2), 2018.
- MARTINI 1997 : R. MARTINI, Tessere numerali bronzee romane nelle Civiche Raccolte Numismatiche del Comune di Milano (tessere con ritratti imperiali, *spintriae*, tessere con raffigurazioni diverse). I, Considerazioni numismatiche - Catalogo, *Annotazioni Numismatiche*, suppl. IX, 1997, p. 128.
- MCGINN 1998 : Th. A. J. MCGINN, *Prostitution, Sexuality, and the Law in Ancient Rome*, New York, 1998.
- MOWAT 1898 : R. MOWAT, Contremarques sur les tessères romaines de bronze et de plomb. Les spintriennes, *RIN*, 11, 1898, p. 21-42.
- NADROWSKI 1906 : R. NADROWSKI, Welchen Zweck hatten die römischen Spintrien?, *Berliner Münzblätter*, 52, 1906, p. 287-289.
- ROSTOVZEFF 1905 : M. I. ROSTOVZEFF, *Römische Bleitesserae: ein Beitrag zur Social- und Wirtschaftsgeschichte der römischen Kaiserzeit*, (Klio Beiträge zur alten Geschichte, 3), Aalen, 1905.
- SCHMIEDER 2008 : C. SCHMIEDER, Martial und die *lasciua nomismata*. Eine Bestandsaufnahme, *Hermes*, 136 (2), 2008, p. 250-254.
- SIMONETTA, RIVA 1981 : B. SIMONETTA, R. RIVA, Le tessere erotiche romane (*Spintriae*): quando e a che scopo sono state coniate, Lugano, 1981.
- SPANHEIM 1664 : E. SPANHEIM, *De nummis vulgo Spintriis Tiberi*, dans *Dissertatio de praestantia et usu numismatum antiquorum*, Rome, 1664, p. 285-288.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2017

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres auditeurs	2 €
Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €

Droit de première inscription 8 €

Abonnement au *BSFN*

Membres de la SFN

France	28 €
Étranger	34 €

Non membres de la SFN

France	40 €
Étranger	45 €

Vente au numéro 5 €

Changement d'adresse 1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
<http://www.sfnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Préresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

